

TALSMANDENS GRUPPE
 SPRECHER GRUPPE
 SPOKESMAN'S GROUP
 GROUPE DU PORTE-PAROLE
 GRUPPO DEL PORTAVOCE
 BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

INFORMATION
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO

NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE

Brussels, June 1977

COMMUNITY RESEARCH POLICY UP TO 1980(1)

On a proposal from Mr Brunner, the Commission member responsible for research, the Commission has adopted a number of proposals relating to the Community's research policy; the proposals are contained in a Communication forwarded by the Commission to the Council under the title "Guidelines for the Community policy in the field of science and technology (1977-80)".

The Guidelines contain the overall concept of the Community research policy and its objectives up to 1980.

For many years Community research was somewhat fragmented and (as a result of the Euratom Treaty) confined to nuclear research.

The Paris Summit Conference held in October 1972 was the first occasion on which the go-ahead was given for the development of a comprehensive common policy in the field of science and technology, including non-nuclear research.

The first real breakthrough into non-nuclear research came in 1973 with the decision on the new multiannual research programme and the environmental research programme.

In January 1974 the Council agreed that all the research policies of the Member States would be coordinated at Community level. The Scientific and Technical Research Committee (CREST) was set up.

The Guidelines review Community research policy over the last three years. With the energy research programme the Community has advanced further into non-nuclear fields. With fusion research and the nuclear and non-nuclear energy research carried out at the Joint Research Centre, the Community's research efforts in the energy sector constitute an important item.

More than 50% of the Community's expenditure on research will be channelled in this direction in the coming years. The various public debates on nuclear energy beginning in autumn 1977 will also give energy research a fresh impetus.

However, exclusive concentration on energy research should be avoided/much as the unlimited proliferation of Community research activities. The Guidelines are intended to be a frame of reference for the selection of future research programmes. They provide reference criteria to help answer the questions of whether a particular research project should be carried out on a Community basis, and whether it contributes towards the development of a common European research policy?

(1) COM(77)218, 283, 284

Research programmes which merely serve the interests of a few individual researchers and do not fit into an overall concept of Community research will not be included. The average citizen should realise that Community research is useful to him as an individual.

In addition to research programmes on the environment and on protection against radioactivity which already concern the man in the street, the Commission intends to devote more attention to social and medical research.

- The Commission recently forwarded its first programme of medical research to the Council; it comprises research into the causes of congenital malformations, cell aging and decreases in the functional efficiency of body organs, and the development of more efficient heart-lung machines.
- In the field of social research, efforts will be focused on the social repercussions of applied technology, conflicts between urban and rural regions, and the social problems of immigrant workers. Furthermore, an exchange of information on the scientific methods developed through social research is to be organized.

If all the projects are implemented, the Community funds earmarked for research up to 1980 will amount to more than one thousand million u.a.

In comparison with the amount devoted to Community research between 1973 and 1976 (about 350 million u.a.) this represents a substantial increase. Although the Community programmes are still modest as compared with the Member States' programmes, the research policy will undeniably exert an increasing influence on Community policy in general and on national research activities in particular.

The Community can thus act as a catalyst, not only for research in the Member States but also between individual researchers.

Together with the Guidelines, the Commission proposes several practical research projects:

1. The Commission intends to foster cross-frontier cooperation in industrial research between small and medium-sized industries. Unlike the large multinational undertakings, medium-sized firms have not yet achieved a satisfactory level of cooperation on a Community basis. The Commission proposes that financial support be given to cooperative research projects and considers that 13 million u.a. should be made available for this purpose between now and 1980
2. The proposal for a multiannual research programme (1978-80) in the field of non-ferrous metals is aimed at a better utilization of domestic raw materials. Three research topics are mentioned:
 - The first concerns prospecting for concealed or deep-lying deposits; the object is to improve prospecting techniques and methods;
 - The second is the use of low-value and complex ores, which are widely available in the Community. Hitherto it has not been worthwhile exploiting them. The particular problems of ore processing and metal winning are to be investigated.
 - The third area of research is mining technology: research will concern the equipment and operating costs involved in sinking deep mines and exploiting small deposits which contain high-value ores.

The expenditure under the Community budget for the new three-year research programme is estimated at 23 million u.a. The Member States are to contribute to an equivalent sum.

3. The Community must come to terms with the future and the trends that may develop. It must be ready with alternative solutions so that problems are coped with and damage is averted. It was for this reason that in 1974 the Commission entrusted Lord Kennet with the study entitled "Europe + 30". The Commission regards the resulting report as a valuable reference document and a sound basis for all further forecasts. Before any decision is taken on the question of a permanent long-term forecasting system, the Commission intends first of all to launch a five-year trial phase based on the "Europe + 30" report. In this connection the Commission proposes a five-year research programme on research planning and technological assessment. Expenditure on this programme is estimated at 4.4 million u.a.

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

INFORMATION
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO

NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE

Bruxelles, juin 1977

POLITIQUE COMMUNE DE LA RECHERCHE JUSQU'EN 1980 (1)

Sur proposition de M. Brunner, membre de la Commission chargé de la recherche, la Commission a adopté une série de propositions relatives à la politique commune de la recherche. Ces propositions se regroupent autour de la Communication au Conseil également approuvée par la Commission : orientations pour la politique commune dans le domaine de la science et de la technologie (1977-1980).

Les orientations présentent la conception d'ensemble de la politique commune de la recherche et les objectifs de cette politique jusqu'en 1980. Pendant de longues années, la recherche communautaire s'est bornée de façon fragmentaire, et du fait du traité Euratom, à la recherche nucléaire. C'est la conférence au sommet d'octobre 1972 à Paris qui a donné le feu vert pour l'élaboration d'une vaste politique commune de la science et de la technologie, incorporant les domaines de recherche non nucléaire.

L'année 1973 a enregistré les premiers résultats concrets dans les domaines de recherche non nucléaire avec la décision relative aux nouveaux programmes pluriannuels de recherche et aux programmes de recherche en matière d'environnement.

En janvier 1974, le Conseil de ministres est convenu de coordonner à l'échelon communautaire les politiques de recherche des Etats membres. Le comité pour la recherche scientifique et technique (CREST) a été créé.

Les orientations présentent un bilan de la politique communautaire de la recherche pour les trois dernières années. Avec le programme de recherche énergétique, la Communauté a continué à s'engager dans le domaine non nucléaire. Les efforts communautaires en matière de recherche dans le secteur énergétique, ainsi que la recherche sur la fusion et la recherche énergétique nucléaire et non nucléaire menée par le Centre Commun de Recherche, constituent un pôle essentiel.

Plus de 50 % des dépenses de recherche de la Communauté seront également consacrées à cet objectif au cours des prochaines années. La série de "hearings" publics sur l'énergie nucléaire qui débutera en automne 1977 donnera aussi de nouvelles impulsions à la recherche énergétique.

Toutefois, il faut éviter aussi bien de s'orienter uniquement vers la recherche énergétique que d'étendre sans limite les activités de recherche communautaire. Les orientations sont conçues comme une "grille" pour le choix des futurs programmes de recherche. Cette grille de critères doit aider à répondre à la question : un projet de recherche déterminé doit-il être réalisé à l'échelon communautaire ? Contribue-t-il à développer une politique européenne de la recherche ?

. / .

Tout programme de recherche utile uniquement à l'intérêt particulier de certains chercheurs, et qui ne s'intégrerait pas dans une conception d'ensemble de la politique communautaire de la recherche sera écarté. Le citoyen doit savoir que la recherche communautaire lui est utile à lui, simple citoyen.

A côté des programmes de recherche qui existent déjà et qui sont proches du citoyen dans le domaine de la protection de l'environnement et de la protection contre les rayonnements ionisants, la Commission renforcera à l'avenir son action dans le domaine de la recherche sociale et médicale :

- La Commission a communiqué ces jours derniers au Conseil un premier programme dans le domaine de la recherche médicale. Ce programme concerne les anomalies congénitales, le vieillissement cellulaire et ses effets sur les organes ainsi que la mise au point d'oxygénéateurs extracorporels plus efficaces.
- Dans le domaine de la recherche sociale, les travaux porteront sur les conséquences sociales des applications de la technologie, sur les conflits entre la ville et la campagne, sur les difficultés sociales des travailleurs migrants. En outre, il y aura lieu d'introduire un échange d'informations sur les méthodes scientifiques mises au point dans le secteur de la recherche sociale.

Lorsque tous les plans seront mis en oeuvre, les crédits communautaires affectés à la recherche en 1980, dépasseront 1 milliard d'UC.

Comparés aux crédits d'un montant de 350 millions d'UC, affectés à la recherche communautaire entre 1973 et 1976, on constate une nette progression. Bien que les programmes communautaires soient encore modestes par rapport à ceux des Etats membres, l'influence de la politique de la recherche sur la politique communautaire en général et sur les efforts nationaux en particulier augmentera inéluctablement.

La Commission peut ainsi jouer un rôle de catalyseur, non seulement pour la recherche dans les Etats membres, mais aussi entre les chercheurs eux-mêmes.

Avec les orientations, la Commission propose une série de projets de recherche concrets :

1. Dans le domaine de la recherche industrielle, la Commission veut promouvoir la coopération internationale en matière de recherche, notamment pour les petites et moyennes entreprises. Contrairement à ce qui se produit pour les grandes multinationales, la coopération des petites et moyennes entreprises à l'échelon communautaire n'est pas encore suffisamment développée. La Commission propose d'encourager financièrement des projets concrets de coopération en matière de recherche. Elle estime qu'il faudrait consacrer, d'ici 1980 13 millions d'UC à cet objectif.
2. La proposition de programme de recherche pluriannuel (1978-1980) dans le domaine des métaux non-ferreux, vise à une meilleure utilisation des matières premières communautaires. Le programme couvre trois domaines de recherche :
 - le premier domaine concerne la prospection. Il s'agit ici des ressources restant à découvrir et situées à grande profondeur. Il faut améliorer les méthodes de prospection et d'extraction.
 - Deuxièmement, il s'agit d'utiliser les minerais de peu de valeur et complexes qui sont largement répandus dans la Communauté. Jusqu'à présent, leur exploitation n'était pas rentable. Il faut étudier les problèmes particuliers que pose le traitement des minerais et l'obtention des métaux.

- Le troisième domaine de recherche concerne la technologie du charbon et de l'acier. Il faut faire baisser les coûts en matériel et d'exploitation des gisements profonds et exploiter les petits gisements qui contiennent des minéraux de grande valeur.

Les dépenses inscrites au budget communautaire pour le nouveau programme triannuel de recherche sont estimées à 23 millions d'UC. Il s'y ajoutera des dépenses d'un montant équivalent que les Etats membres lui consacreront.

3. La Communauté doit faire face à l'avenir et à ses développements possibles et offrir en temps utile des solutions de rechange pour résoudre les futurs problèmes et éviter des dommages. C'est pourquoi en 1974, la Commission avait commandé l'étude Europe + 30 à Lord Kennet. La Commission estime que ce rapport est un document précieux et une base solide pour toute action ultérieure dans le domaine de la prospective. Avant de prendre une décision sur un instrument de prévision permanent à long terme, la Commission, suivant les indications du rapport Europe + 30, amorcera d'abord une phase d'essai de cinq ans. A cet égard, la Commission propose un programme quinquennal sur la planification de la recherche et l'évaluation de la technologie. Les dépenses pour ce programme sont estimées à 4,4 millions d'UC.